

## COMMUNIQUE DE PRESSE

Orsay, le 26 août 2013

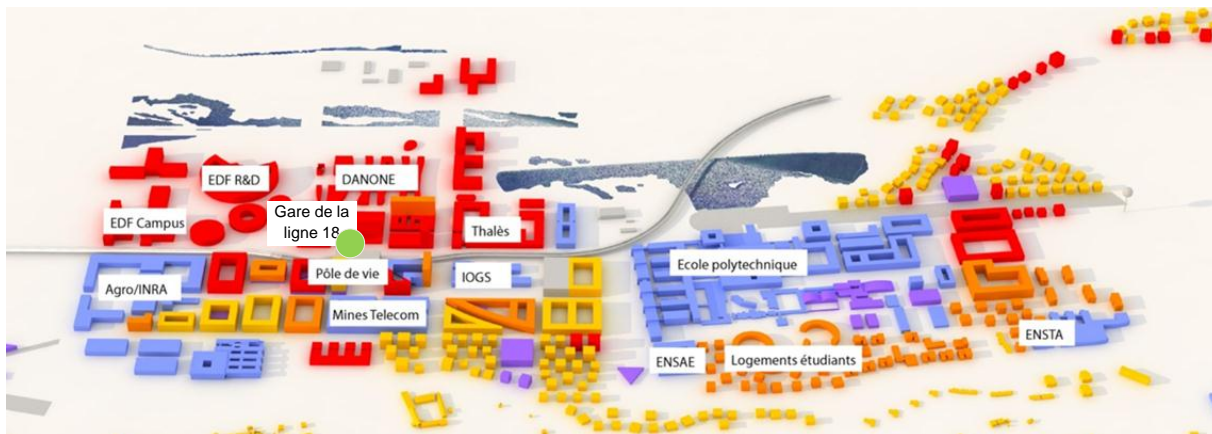
### ZAC du quartier de l'Ecole polytechnique La création modificative est actée

**Par arrêté en date du 29 juillet 2013, le préfet de l'Essonne a acté la création modificative de la zone d'aménagement concerté du quartier de l'école Polytechnique, située sur les communes de Palaiseau et de Saclay.**

Cette création modificative a été rendue nécessaire pour prendre en compte le tracé de la ligne 18 du métro du Grand Paris, et l'implantation à partir de 2017 d'une gare de la nouvelle ligne en cœur de quartier.

Elle fixe le programme global prévisionnel des constructions à 870 000 m<sup>2</sup> de surface plancher qui se décomposent de la manière suivante :

- 196 000 m<sup>2</sup> de programmes scientifiques (enseignement supérieur et recherche) et les équipements qui leur sont liés ;
- 360 000 m<sup>2</sup> de programmes d'activités économiques ;
- 278 000 m<sup>2</sup> de logements étudiants et familiaux ;
- 36 000 m<sup>2</sup> d'équipements, de commerces et de services.



Situation future du quartier de l'Ecole polytechnique – crédits MDP – XDGA/FAA – AREP 2013

Cette programmation globale négociée avec les collectivités a fait l'objet d'une concertation entre octobre 2012 et mars 2013 auprès du public le plus large de résidents, de chercheurs et d'étudiants notamment ceux de l'Ecole polytechnique, de l'Institut d'Optique Graduate School et de l'ENSTA, ainsi que dans les entreprises présentes sur le site comme Danone, Thalès et Horiba Jobin-Yvon.

## **A propos de l'Établissement public Paris-Saclay**

*Créé en 2010 par la loi relative au Grand Paris, l'Établissement public Paris-Saclay a pour objet d'impulser et de coordonner le « développement du pôle scientifique et technologique du plateau de Saclay, ainsi que son rayonnement international ».*

*Il intervient sur un vaste périmètre, centré autour de l'Opération d'Intérêt National d'aménagement du plateau, pour :*

- Favoriser la création et le développement de start-up technologiques, attirer les centres de recherche d'entreprises existantes et plus largement promouvoir la création d'activités et d'emplois ;*
- Encourager l'innovation en offrant des prestations en matière de valorisation et de transferts technologiques et en facilitant la circulation des savoirs et des bonnes pratiques ;*
- Assurer la cohérence et la qualité de l'aménagement du territoire et réaliser des opérations visant à en faire un lieu où il fait bon vivre, étudier et travailler ;*
- Accompagner les établissements d'enseignement supérieur et de recherche dans la réalisation de leurs projets immobiliers et d'équipements mutualisés contribuant à la dynamique du cluster ;*
- Promouvoir l'image du cluster en France et à l'étranger.*

### Contact presse:

Agence Manifeste / Lorraine Froment  
Lorraine.froment@manifeste.fr – 01 55 34 99 87